

**Code apporteur :**

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 N° 78.17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le proposant peut demander à l'assureur, communication, rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la société.

**Toutes les questions doivent être renseignées.**

Date d effet : ..... Echéance annuelle : .....

Périodicité :  Annuelle  Semestrielle Durée : .....

**Proposant ( Sera le preneur d'assurance si le contrat est souscrit )**

Nom (ou raison sociale) : .....

Adresse : .....

Site Internet : .....

Code NAF : .....

Date de création ou début d'activité : .....

Groupe d'appartenance : .....

Personnes autres que le proposant susceptibles de bénéficier des garanties du contrat :

Nom ou raison sociale	Adresse	En sa qualité de :

**Activités**

Si possible joindre une plaquette de présentation de la société :

.....  
.....  
.....

Avez-vous une spécialisation dans un secteur particulier ?  Oui  Non

Si oui précisez :

.....  
.....

Destination principale de votre parc immobilier : % de l'activité

- Habitation : ..... %
- Logement collectif : ..... %
- Fonds de commerce : ..... %
- Maison Individuelle : ..... %
- Bureau : ..... %
- Lotisseur / aménageur : ..... %

Superficie de votre parc immobilier géré au cours des trois derniers exercices ?

.....

Durée moyenne de conservation des immeubles avant revente ?

.....

Effectuez vous ou comptez vous effectuer des travaux de réhabilitation ?  Oui  Non

.....

Combien d'opérations de réhabilitation :

- avez vous effectuées depuis 3 ans ? .....
- avez-vous en cours actuellement ? .....

Donnez des précisions : .....

.....

Quelle est la nature des travaux de réhabilitation effectués au cours des trois derniers exercices ?

.....

.....

.....

Qui les exécute ? entreprise extérieure ou le proposant.

.....

.....

## Renseignements financiers

---

Renseignements financiers (ces éléments serviront à déterminer le montant de la cotisation provisionnelle)

Montant du chiffre d'affaires réalisé au cours des trois dernières années	Montant des achats d'immeubles effectués au cours des trois derniers exercices
20.... : ..... euros	20.... : ..... euros
20.... : ..... euros	20.... : ..... euros
20.... : ..... euros	20.... : ..... euros

Le montant hors taxes des ventes incluant le coût des travaux des réhabilitations, prestations de service effectués par l'assuré, tel qu'il figure au compte de résultat afférent à la période d'assurance considérée.

L'entreprise a t'elle fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire :  Oui  Non

Date du jugement .....

Durée de la procédure .....

Situation actuelle .....

## Garantie de base

---

Pour chaque opération de réhabilitation faites-vous procéder à :

- l'exécution d'une mission par un contrôleur technique (*au sens de la loi N° 78.12 du 4 Janvier 1978*) ?  Oui  Non
- un référé préventif ?  Oui  Non
- un constat d'huissier?  Oui  Non
- faites-vous appel à des locateurs d'ouvrage ou des prestataires de service  Oui  Non

Si oui, quels sont ses critères de sélection ?

.....

.....

- Tous recours sont-ils maintenus contre eux?  Oui  Non
  - Et leurs assureurs ?  Oui  Non
  - Est-il effectué des contrôles sur leurs travaux ?  Oui  Non
  - Vérifiez-vous que les locateurs d'ouvrage sont couverts par un contrat d'assurance R.C Exploitation, après livraison, après Travaux et R.C Professionnelle ?  Oui  Non
  - De quelle manière ?  Oui  Non
- .....

## Garanties complémentaires

---

Souhaitez vous souscrire :

**La garantie** du coût des travaux de mise en conformité des ouvrages exécutés avec les règlements de construction existant à la date du permis de construire ?  Oui  Non

**Une telle garantie** sera subordonnée : à l'exécution d'une mission de contrôle technique (*au sens de la loi N° 78.12 du 4 Janvier 1978*) portant à la fois, sur la conception et sur la conformité des ouvrages exécutés avec lesdits règlements.

**la garantie** du coût des travaux supplémentaires indispensables correspondant aux obligations de garant de la conformité aux exigences minimales requises en matière d'isolation phonique pendant six mois, à compter de la prise de possession ?  Oui  Non

**Une telle garantie** sera subordonnée : à l'exécution d'une mission de contrôle technique (*au sens de la loi N° 78.12 du 4 Janvier 1978*) s'étendant en matière phonique, à la détermination de la réglementation applicable à l'opération de construction, à la vérification de la conformité des plans et de celle des ouvrages réalisés.

**La garantie** du coût des travaux supplémentaires à engager, résultant d'un vice du sol de l'opération de construction ?  Oui  Non

**Une telle garantie** sera subordonnée : à l'exécution d'études techniques des sols sur et à proximité desquels est prévue l'opération de construction, par un bureau d'études indépendant et assuré, . à l'accomplissement d'une mission de contrôle technique (*au sens de la loi du 4 Janvier 1978*), complète et concernant l'étude des sols comme les moyens mis en oeuvre compte tenu de cette étude lors de l'exécution des travaux.

**La garantie :**

- de défense en cas d'action introduite par autrui en vue d'une annulation d'un permis de construire,
- de recours en raison des préjudices que vous êtes susceptible de subir dans un tel cas,
- de remboursement des frais d'études directement en rapport avec le dépôt du permis de construire ayant fait l'objet d'une annulation ?  Oui  Non

**Une telle garantie sera subordonnée :**

au dépôt du permis de construire avec un architecte dont la mission s'étend à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires applicables à l'opération de construction.

**La garantie** du coût des travaux supplémentaires à engager, résultant du report de la réception entraînant celui de la livraison ?  Oui  Non

**Une telle garantie :**

est limitée à un report maximum de six mois de la date de réception.

**La garantie** des désordres inhérents à l'acte de réhabilitation ?  Oui  Non

**Une telle garantie sera subordonnée :**

- au référé préventif ou constat d'huissier avant travaux de réhabilitation ;
- à l'exécution d'une constatation contradictoire par expert, lors de la réalisation des ouvrages, des dommages qualifiés de désordres inhérents au simple fait de réhabiliter.

**Antécédents du risque**

---

Pour chacune des CINQ dernières années, remplir le tableau ci-dessous :

Année	Nombre de réclamations	Montant des sinistres réglés	Montant des sinistres en suspens	Nature et circonstances

Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1.525 euros, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent questionnaire.

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature que ceux déjà survenus ?

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? .....

.....

Le proposant a-t-il connaissance d'autres événements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ?  Oui  Non

Si oui, fournir les détails

.....  
.....

Nombre d'accidents du travail ou maladie professionnelles depuis cinq ans :

.....  
.....

**Situation d'assurance :**

Étiez-vous assuré pour les risques dont vous demandez la garantie ?  Oui  Non

Si non, pourquoi ?

.....  
.....

Assureur actuel :

- N° de police : .....
- Montants de garantie : .....
- Tarification : .....

Étiez-vous titulaire d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent assureur, d'une résiliation pour sinistre au cours des 12 derniers mois ?

pour sinistre  Oui  Non

pour non paiement de prime  Oui  Non

Motifs du changement d'assureur

.....

Avez-vous souscrit un contrat Multirisques pour la totalité de votre parc immobilier ?  Oui  Non

Si oui, auprès de quelle compagnie ? .....

Indiquez pour les trois dernières années la nature, l'importance et la date des sinistres survenus.

.....

Autres contrats sur lesquels ALBINGIA est intéressé

.....

## Obligations du proposant

---

Le proposant s'engage à ne pas renoncer à une action récursoire contre les architectes, les bureaux d'études, les contrôleurs techniques et les locateurs d'ouvrage à l'encontre desquels il conserve et contre leurs assureurs également, tout droit de recours et/ou d'appel en garantie.

Le proposant s'engage à se conformer à la réglementation prévue par la loi N° 78.12 du 4.01.78 et notamment :

- à souscrire de ce fait des contrats **dommages ouvrage et constructeur non réalisateur**.
- à réceptionner les travaux dans les formes de l'article 1792.6 du Code Civil.

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire et à le compléter suivant vos propres besoins.

Vous certifiez exactes les déclarations du présent formulaire qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L. 113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ciaprès.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise du présent formulaire, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à ....., le .....

Signature du Courtier, apporteur de l'affaire : .

Connaissez vous personnellement le proposant ?  Oui  Non

Si oui, depuis combien de temps ? .....

A ....., le .....

Signature du courtier, apporteur de l'affaire

Faites précéder la signature de «Lu et Approuvé» et apposer le cachet du proposant

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande. Elles sont destinées prioritairement à Carene assurances, ses services et partenaires. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui correspondent à vos demandes. Nous les conserverons tout au long de notre relations commerciale et au-delà pendant le délai de prescription. Vous gardez bien sûr la possibilité d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite, par courrier à DPO - Carene assurances – 92 rue de Richelieu - 75002 Paris, par e-mail à : [dpo@carene.fr](mailto:dpo@carene.fr). Vous pouvez également vous adresser à la CNIL. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur votre profil. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques de Carene assurances et de ses partenaires et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes

**Mandat d'étude, de placement et de confidentialité**

Je soussigné, .....

Agissant en qualité de .....

Donne mandat à Carene assurances pour l'étude et dans le cas de votre accord, la mise en place des garanties suivantes :

- **Responsabilité civile et professionnelle**

Ce mandat porte accord de confidentialité réciproque pour l'ensemble des données échangées.

Ce mandat remplace tout mandat antérieur.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet :